



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Rouen, le 28 avril 2022

## **CHARTRE DE MODÉRATION ET D'ENGAGEMENT - TWITTER**

Le compte Twitter du préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime est un espace ouvert à tous. Il vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État et à favoriser le débat public.

Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication.

Ainsi, les services de la préfecture de la région Normandie et de la Seine-Maritime se réservent le droit de modérer (signaler et/ou bloquer sans préavis) tous les commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance et les dispositions légales suivantes :

- Respectez la loi : les activités illégales sous toutes leurs formes, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés, la diffamation, les discriminations raciales, l'incitation à la violence ou à la haine sont interdites sur ce site, y compris si vous vous exprimez sous un pseudonyme.
- Respectez la vie privée d'autrui : il est interdit de publier le numéro de téléphone, l'adresse électronique ou postale d'autrui. Il en va de même pour des informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un, et notamment de sa famille.
- N'entamez pas de discussions hors sujet (vos commentaires doivent être en rapport avec le sujet proposé) ou à caractère privé
- Ne diffusez pas d'annonces commerciales, de coordonnées personnelles ou des contributions contenant des images, vidéos ou liens inappropriés.
- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible par tous
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire.

La diffamation, l'injure et les propos obscènes sont interdits. Le sont également : le prosélytisme religieux ou les attaques envers une religion, la violence ou l'incitation à la violence, les propos racistes ou xénophobes, la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.

Les commentaires dont le contenu serait contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur seront également masqués ou signalés.

Les échanges doivent être collectifs : les critiques et expressions de désaccord doivent être argumentées et ne pas dériver vers de l'invective d'autres participants.

Enfin, en cas d'attaque groupée de type multi-postage sur le compte, les services de la préfecture de la région Normandie et de la Seine-Maritime se réservent le droit de signaler et/ou bloquer sans préavis l'ensemble des messages concernés.

Les internautes ne respectant pas ces règles pourront se voir signalés et/ou bloqués du compte.

La déclaration des droits et des obligations de Twitter s'applique à tous les utilisateurs du compte Twitter du préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime.

Pour le préfet et par délégation,

Clément VIVÈS, Sous-préfet, directeur de cabinet